TOURNOI PU VIAPUC - 5&6 mai 2018

Règlement particulier du tournoi National de Simple Hommes & Dames, Doubles Hommes & Dames et Doubles Mixte, catégories N, R, D et P

- 1. Le tournoi est autorisé sous le numéro 17.BRET.29/TI.F./012 pour la FFBaD et pour la Ligue de Bretagne. Il se déroulera en application des règles de la FFBAD.
- 2. La compétition est ouverte à tous joueurs licenciés dans un club du territoire national, pour toutes catégories d'âge à partir de la catégorie Minimes, dans la limite de 180 joueurs.
- 3. Tout joueur participant à ce tournoi devra présenter sa licence en règle le jour du tournoi.
- 4. Le tournoi se disputera en poules de 3, 4 ou 5 puis, par élimination directe en sortie de poules. Dans la mesure du possible, le comité d'organisation favorisera 2 sortants par poules.
- 5. Le comité organisateur se réserve le droit de regrouper ou annuler des tableaux.
- 6. Les joueurs sont autorisés à jouer dans 2 tableaux maximum.
- 7. Les joueurs peuvent s'inscrire moyennant un droit d'inscription de 10 € pour un tableau et de 13 € pour deux tableaux. Les règlements se feront par chèque à l'ordre du BCPM et sont à adresser à Min Hong-Stephan, 13 rue de Kermadiou 29600 Morlaix.
- 8. Ne seront prises en compte que les inscriptions réceptionnées par le comité organisateur pour le mercredi 25 avril 2018, date de réception de l'inscription faisant foi. Les premiers inscrits seront prioritaires, puis ensuite au classement. Préinscriptions possibles par mail avec confirmation par voie postale dans les délais (avec règlement).
- 9. Le tirage au sort des tableaux sera réalisé sur la base des classements CCPH en date du 20 avril 2018.
- 10. En cas de désistement qui parviendra au comité organisateur après le tirage au sort du mercredi 2 mai 2018, le droit d'inscription restera acquis, sauf présentation d'un justificatif recevable (certificat médical attestant de l'impossibilité de pratiquer le badminton en compétition, obligation professionnelle, deuil, par exemple).
- 11. Les Juges Arbitres du tournoi seront M. Vincent GUILLOREL et M. Ludovic CHAPIN. Les décisions des Juges Arbitres et du comité d'organisation seront sans appel.
- 12. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage, certains matchs des phases finales pourront faire l'objet d'un arbitrage officiel.

- 13. Le comité organisateur fournira les volants plastiques (Maevis 370) pour la catégorie P tout au long de la compétition. Les volants plumes, homologués par la FFBAD, seront à la charge des joueurs inscrits dans les catégories N, R et D jusqu'aux finales. Le BCPM fournira trois volants (Yonex Aerosensa 20) maximum pour chaque finale.
- 14. En cas de litige, le volant plume officiel du tournoi est le Yonex Aerosensa 20 qui sera en vente dans la salle.
- 15. Les joueurs auront le droit à 5 minutes après l'appel de leur nom. Ce délai comprend le déplacement vers le terrain, la prise de la feuille de score à la table de marque et le temps de préparation de 3 minutes. Passé ce délai la notification du forfait sera à l'appréciation du Juge Arbitre.
- 16. Les joueurs devront disposer de tout le matériel nécessaire pour leur match à l'arrivée sur le terrain ainsi qu'une tenue réglementaire conforme aux règles FFBAD.
- 17. Seuls auront accès au terrain les joueurs appelés à y jouer, leurs coachs en tenue réglementaire et le Juge Arbitre.
- 18. Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du Juge Arbitre.
- 19. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum (temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant). Il peut être réduit avec l'accord des intéressés.
- 20. La règle concernant les volants touchant une infrastructure de la salle sera à l'appréciation du Juge Arbitre et sera énoncée en début de tournoi.
- 21. Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier.
- 22. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vols et de pertes ainsi qu'en cas d'incident ou d'accident en dehors du plateau de jeu.
- 23. Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque.
- 24. Dans le cadre de la promotion de notre sport, des photos de joueurs et de spectateurs peuvent être diffusées sur internet. Toute personne refusant la parution de son image est priée de se manifester auprès de la table de marque.
- 25. Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi, en accord avec le Juge Arbitre.
- 26. Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

